



Diagnostic immobilier obligatoire - Repérage des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante avant vente (MPCA)

DURÉE

4 jours (soit 32 heures)
8h / jour

PRIX

1 415,00 € HT par participant
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Bureaux d'études, architectes, coordonnateurs SPS, économistes de la construction, techniciens de la construction, agents de repérage des polluants des bâtiments, futurs diagnostiqueurs immobiliers

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des connaissances
Questionnaire de satisfaction

PLUS D'INFOS

Tél. : 0 820 220 050
Mail : formation@ofib.fr
www.ofib.fr

OBJECTIFS

- ✓ **Savoir appliquer** les modalités de réalisation des missions de repérage de l'amiante conformément à la réglementation.

PROGRAMME

- ✓ L'amiante et ses utilisations
- ✓ Risques liés à l'inhalation d'amiante
- ✓ Réglementation de la santé publique sur le repérage de l'amiante
- ✓ Rôle, obligations et responsabilités des différents intervenants
- ✓ Modalités de repérage des matériaux et des produits contenant de l'amiante et évaluation de leur état de conservation
- ✓ Normes en vigueur
- ✓ Protection des intervenants
- ✓ Prélèvements et analyses des matériaux
- ✓ Mesures d'empoussièrement
- ✓ Techniques de traitement de l'amiante

Cas pratique sur le terrain

- ✓ Le rapport de repérage
- ✓ Bilan de stage

VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.